

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Lundi 15 décembre 2025, 20h00

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tout-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 42 du 27 novembre 2025, est ouverte par le Président des assemblées, David Couso, devant 27 ayants droit.

1. Accueil et salutations

Le Président remercie et salue les citoyens présents. Il informe que l'Assemblée est enregistrée et demande que les citoyens donnent leur nom et prénom avant de prendre la parole.

XXXX et XXXX sont nommés scrutateurs.

Le Président fait lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée, l'assemblée peut se dérouler comme prévu sur les convocations.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Aucune demande de modification du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 novembre 2025 n'est parvenue au bureau communal. David Couso demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification de ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Le Président passe au vote à main levée.

Le PV de l'assemblée communale extraordinaire du 20 novembre 2025 est approuvé à la majorité évidente.

David Couso remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026 ;

Rapporteur : Anne Sulliger, Maire pour l'entrée en matière

Dans les grandes lignes, Anne Sulliger souligne que le budget est bénéficiaire à hauteur de Fr.39'885.00, je vous propose donc d'accepter l'entrée en matière pour ce budget.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

David Couso donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation du budget 2026 montrant un bénéfice de Fr. 39'885.00 (v. annexes).

XXXX demande si on peut avoir le détail de chaque dicastère et travaux de prévus. David Couso répond qu'il ne faut pas hésiter à poser les questions dès la présentation et commentaires chapitres par chapitres. Annick Filipetto confirme qu'il ne faut pas hésitez et qu'elle va donner le plus d'explications possible.

Annick Filipetto présente et commente le budget 2026 et fait notamment ressortir les différents points avec variations (v. annexes).

Question sur le chapitre 1 :

XXXX : concernant l'adaptation salariale du secrétariat, comment est-elle justifiée ? Annick Filipetto explique qu'il n'y a pas eu de changement de salaire depuis plus de 20 ans ; l'ensemble du secrétariat a changé de classe, selon une étude auprès d'autres Communes. Anne Sulliger rajoute que suite à une étude comparative avec d'autres Communes et vu la reprise du poste de Valérie Tantardini, les responsabilités sont différentes ; les classes ont été augmentées mais les annuités ont été baissées.

XXXX demande quelle classe est appliquée ? Anne Sulliger : la classe 11 est et les annuités X et X, auparavant, elles étaient de classe 9 et 10 et anuité X. Dans des Communes les classes sont plus élevées.

XXXX trouve un peu surprenant car après renseignements pris par lui-même, ce n'est pas le cas dans d'autres Communes. Pierre Falbriard confirme les propos de Mme le Maire et explique qu'à Vendlincourt on est actuellement dans la moyenne basse et vraiment très bas auparavant.

Le changement de classe a également été fait car les employées étaient bloquées en bout d'échelle en annuités car 27 et 25 ans de service. La décision de changer de classe et de reculer en annuité a donc été appliquée.

XXXX demande si les annuités changent chaque année ? Annick Filipetto explique que pour tous les employés de la Commune, les annuités changement presque chaque année et sont basées sur l'échelle de traitement du Canton.

Anne Sulliger explique que lors de la modification des traitements des employés cantonaux il y a env. 12 ans, Vendlincourt n'avait pas suivi à ce moment-là, c'est pourquoi il y a ce saut maintenant.

XXXX : à l'époque de la réévaluation des postes cantonaux, les augmentations n'étaient pas systématiques, beaucoup de monde au Canton ont vu leur salaire diminuer. L'évaluation n'a pas été faite, peut-être qu'on aurait dû le faire mais pas sûr, on ne peut pas utiliser cet argument de dire qu'il n'y a eu d'augmentation avant, ce n'était pas automatiquement à la hausse. Anne Sulliger si cette réévaluation avait été faite en même temps que celle du Canton, peut être que le changement de cette année ne serait pas si grand.

XXXX s'étonne car il y a aussi une augmentation des jetons de présences. Annick Filipetto : ce n'est pas liés aux employés communaux mais aux membres des commissions et Conseillers.

XXXX : la classe de traitement est de 11 et les annuités X et X ? est-ce que les classes sont identiques à la Commune de Bonfol ? Anne Sulliger, le Conseil a vraiment fait le tour des Communes et oui la classe est identique à Bonfol.

David Couso en résumé, les classes des salaires du secrétariat ont été augmentées selon une analyse avec les autres Communes aux alentours et le Conseil communal a pris son positionnement. Anne Sulliger confirme et rajoute que le personnel est de qualité et mérite son salaire.

XXXX demande si le pourcentage d'engagement a changé ? : Réponse non, identique à avant = 150 %.

XXXX : la halle a combien de dette ? Annick Filipetto explique que les crédits sont regroupés, il n'y a donc pas un numéro de compte qui s'appelle « crédit halle ». Dans le bilan au 31.12.24, la valeur comptable de la halle était de Fr. 666'500. La Caissière présente l'état des dettes (voir annexe) et celle des prêts (voir annexe). Amortissement annuel total : Fr. 143'085.

XXXX : pourquoi si les crédits sont regroupés, un amortissement halle figure sur le tableau ? Annick Filipetto il s'agit de l'amortissement LIM. Depuis MCH2, il y a une différence entre les amortissements comptables et financiers.

XXXX explique que lors du passage de la comptabilité en MCH2, la Commune avait dû estimer la valeur du patrimoine et chaque bien à un amortissement qui a été fixé par la loi. Annick Filipetto, si on n'est pas dans le domaine, les calculs de l'estimation du patrimoine sont compliqués.

La Caissière poursuit sa présentation du budget

XXXX : Le cantonnier change de classe ? Annick Filipetto : Non, le changement a été fait il y a quelques années, il s'agit uniquement de l'adaptation du budget cette année.

XXXX : la Commune avait négocié avec l'office de l'environnement que le plan d'entretien des cours d'eau était compris dans le réaménagement de la Vendline, il est surpris de ce montant ? Anne Sulliger : il ne s'agit pas que de cela qui est compris dans le chiffre donné par l'ingénieur.

XXXX : ce qui avait été prévu Fr. 0.00. Anne Sulliger : il s'agit plutôt du plan annuel d'entretien et pas du plan a proprement dit. Des travaux sur les cours d'eau appris ce printemps et qui devront être fait pour les agriculteurs jusqu'en 2027.

XXXX, il est normal qu'un budget pour l'entretien est envisagé mais le plan avait été négocié gratuit donc le montant au budget devrait être Fr. 0.00 sous la rubrique « plan ». Annick Filipetto contrôle les données : ce chiffre correspond à l'entretien, elle corrigera donc l'intitulé du compte en supprimant le mot « plan ».

XXXX : les travaux seront sur la Vendline ? Fr. 6'000.00 semble beaucoup ? Anne Sulliger : oui, chiffres donnés par l'ingénieur mais ne correspond pas vraiment à la réalité, pas de recul donc on reste plus prudent pour le budget. David Couso : c'est bien le principe de précaution du budget.

Annick Filipetto précise que les Fr. 6'000.00 mis au budget concerne des travaux d'abatage d'arbre, gabarit, inspection, génie civil et biologie. XXXX : les frais ne seront pas les travaux du cantonnier mais ceux prévus par des prestataires externes.

XXXX : plan d'alarme des crues c'est quoi ? Anne Sulliger : il s'agit d'une obligation cantonale d'avoir un plan d'alarme en cas de crues.

XXXX : le montant de Fr. 8'000.00 était déjà au budget l'année passée, ça sera chaque année ? Anne Sulliger : Non qu'une seule fois. Annick Filipetto : lors de la clôture du budget pour le 5 décembre, la Commune n'avait pas encore reçu de facture (nous l'avons reçue cette semaine). Par conséquent, nous avons reportés les charges et produits liés au plan d'alarme sur le budget 2026. Annick Filipetto a fait la demande de subvention et si l'argent arrive avant le bouclage, ces charges et produits seront dans les comptes 2025 et rien en 2026 : Il est clair que ce montant ne sera mis qu'une seule fois.

Anne Sulliger explique que le plan a été élaboré cette année car nous pouvions bénéficier de 50 % subventions du Canton. 90 % de la facture reçue cette semaine pour 2025 et 10 % à payer en 2026 avec une subvention à 35% de la part du Canton. En 2026 on pourrait les enlever ou répartir mais la caissière ne possédait pas les chiffres au 5 décembre, c'est bien un budget.

XXXX : un gravillonnage n'est pas prévu ? Annick Filipetto c'est le chapitre des chemins ruraux, le gravillonnage est prévu plus loin. XXXX s'excuse.

XXXX : impôt à la source combien de personnes paient pour arriver à Fr. 8'000.00 ? Annick Filipetto le décompte trimestriel que nous recevons du canton est sans détail. Cindy Siess pense env. 10 sourciers.

Le budget présente un bénéfice de Fr. 39'885.- (avec services communaux).

La parole est donnée aux citoyens :

XXXX soulève que le budget est positif grâce notamment à la péréquation financière très importante et qu'il n'en sera pas de même chaque année. Anne Sulliger conscients de la situation.

XXXX : rentrées fiscales optimistes de la part du Canton vu la situation actuelle. Annick Filipetto explique que ce sont des chiffres donnés par le Canton.

XXXX : la péréquation plus de Fr. 200'000 est très importante cela veut aussi dire que, selon la liste reçue, la situation de Vendlincourt s'est dégradée par rapport aux autres Communes si elle reçoit plus de la péréquation. Anne Sulliger : non l'enveloppe du Canton est plus grande et il y a toujours un effet retard mais effectivement, on risque d'avoir moins de la péréquation les prochaines années.

XXXX a étudié le tableau comparatif des Communes : plus riche Boncourt Les Breuleux. Différent critères, capacité financière faible à Vendlincourt c'est pour cela qu'on touche plus.

Annick Filipetto poursuit avec la présentation de la quotité et taxes. Le tableau qui contient notamment le changement des tarifs liés aux eaux, adoptés lors de l'Assemblée communale du 17 décembre 2024 (v. annexe).

La parole est donnée aux citoyens :

XXXX demande le montant de la facturation minimale par ménage ? Pierre Falbriard explique que le changement de facturation est dû au nouveau règlement des eaux.

La manière de calculer change complètement, il y aura bien une taxe de base pour chaque personne. La Commune a essayé de limiter le plus possible l'augmentation de l'eau. Annick Filipetto avant taxe de base -100m³ on facturait 100m³ maintenant cela ne sera plus le cas. Il faut être conscients que les petits consommateurs seront les plus impactés.

XXXX : où est la limite d'emprunt que la commune peut avoir sans faire d'augmentation de quotité ? Annick Filipetto ne peut répondre car le dossier est réévalué à chaque demande. David Couso et XXXX confirme qu'il est trop dur à calculer ainsi.

XXXX : la quotité est plafonnée, XXXX ajoute qu'il reste 0.05

XXXX : par rapport à la facturation d'eau : plus on consomme plus on paiera car cela n'incite pas à économiser l'eau ? Pierre Falbriard répond par la négative, c'était plutôt le cas avant car -100m³ d'utilisation 100m³ de facturé ; avec le nouveau règlement cela incitera à plus d'économie d'eau.

Le système de facturation a été présenté en Assemblée communale du 17 décembre 2024.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité et les taxes y relatives ?**

La quotité et les taxes y relatives sont approuvées à la majorité évidente.

XXXX : combien la Commune paie d'intérêts ? Annick Filipetto Fr. 53'500.00

XXXX : la Commune compte beaucoup de mauvais payeur ? Annick Filipetto : les chiffres sont dans le bilan mais pas dans le budget, il est donc difficile de répondre exactement. Il y en a moins. Les procédures vont jusqu'au bout, des rappels sont envoyés, des poursuites sont engagées et des arrangements de paiement sont parfois mis en place. Les citoyens ne paient plus forcément dans les délais mais ils paient tout de même.

XXXX : la Commune ne facture pas d'intérêts : Annick Filipetto non uniquement en cas de poursuites. Sur le 2^{ème} rappel est ajouté des frais. Annick Filipetto : selon contrôle avec le système comptable MCH2 et les fiduciaires plus exigeantes, le système c'est quelque peu durci mais moins que dans le privé.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous le budget 2026 présentant un bénéfice de Fr. 39'885.- ?**

Le budget 2026 est accepté avec 17 voix

David Couso remercie Annick Filipetto pour sa présentation et son travail.

4. Information sur l'avancement du PAL (Plan d'Aménagement Local) ;

Rapporteur : François Minger, bureau Bleayert et Minger

David Couso donne la parole à François Minger, pour la présentation du dossier (voir annexe).

La Présentation sera mise sur le site internet de la Commune avec les coordonnées de M. Minger.

Etat actuel du dossier :

Contrôle après examen préalable. Examen préalable 12.2023, depuis 2023 -> 22 versions de mise à jour des documents

Suite de la procédure :

- Décision politique ; soit nous suivons la demande de l'ASAM à la lettre ; soit la nouvelle méthode de calcul proposée ce soir est appliquée ; soit nous procédons au dépôt public du PAL sans validation de la section de l'aménagement du territoire, possibilité très risquée qui provoquerait un refus d'approbation du PAL et une mise en approbation partielle, la reprise totale du dossier ainsi qu'un éventuel blocage des permis de construire.
- Clôturer l'examen préalable
- Dépôt public
- Traitement des oppositions
- Adoption en Assemblée communale

XXXX : pourquoi c'est au bureau de trouver lui-même un nouveau moyen de calcul particulier et quel est l'impact sur la stratégie de base faite il y a env. 5 ans ? : François Minger il y a deux manières de procéder soit on fait ce qui est demandé par l'aménagement du territoire, soit on se donne les moyens pour que la Commune soit moins pénalisée par cette révision et élabore un bon PAL. On doit justifier quelle capacité d'accueil on aura au final et déterminer quel moyen de calcul semble le plus juste en défendant les intérêts des Communes. Le calcul présenté prend en compte exactement la particularité du village de Vendlincourt.

Influences qu'il y aura sur le plan directeur communal : auparavant on a essayé de se calquer sur le contrat d'axe des CJ (développement plutôt proche de la Gare) étant donné que la surface était trop grande, il a été demandé de voir les choses différemment : priorité no 1 -> dents creuses dans le bâti, priorité no 2 -> périphérie du domaine bâti mais terrain non bâti et priorité no 3 -> secteur de la gare (uniquement lorsque les priorités 1 et 2 ont été utilisées).

XXXX : comment le canton justifie deux dossiers coordonnés par le même bureau, même typologie villageoise, mêmes données de bases, pourquoi un est accepté et pas l'autre,

comment font-ils leur choix ? M. Minger n'a pas de réponse objective mais uniquement des appréciations : Le village comparatif dont on parle avait une très grande surface de zone bâtir et peut-être que l'effort fait sur la diminution de la zone à bâtir a permis de lisser la capacité d'accueil qui a été acceptée. La particularité de Vendlincourt est que la réduction de la zone est de 3,4 hectares mais la déduction générale de la zone à bâtir est de 1,3 hectares (exemple l'entreprise Bélet et école qui changent de zone).

XXXX : en terme de calendrier, y a-t-il une estimation ? M. Minger saura normalement cette semaine si la méthode de calcul sera approuvée. Les personnes concernées seront avisées par courrier. En cas de validation rapide, un dépôt public peut être envisagé au 1^{er} trimestre 2026 ; en cas de blocage, le délai pourra être plus long.

XXXX on va mettre la pression au nouveau Ministre de tutelle.

XXXX : qui a décidé le classement des villages : M. Minger explique que dans le cadre du plan directeur cantonal c'est le Canton avec validation du Parlement qui a classifié les Communes selon certains pôles.

XXXX : Arrivera t'on à une augmentation de 70 habitants ? M. Minger les statistiques de la population augmentent sur les dernières décennies, mais à voir.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au point suivant :

François Minger est remercié

5. Divers

Information de Mme le Maire : Le Conseil communal compte un conseiller démissionnaire au 31.12.2025 et une conseillère le plus vite possible mais au plus tard au 31 juillet 2026. La Commune est donc à la recherche de Conseiller, si quelqu'un est intéressé merci de faire un signe.

XXXX : propose de voir pourquoi les lumières de la salle clignotent ce soir. Pierre Falbriard va téléphoner à l'entreprise Hänni qui les a installés, dès demain matin, pour qu'ils effectuent les réparations nécessaires rapidement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h42.

Merci à tous et bonnes fêtes de fin d'année

Le Président
David Couso

La Secrétaire
Cindy Siess